

Produits fabriqués à partir de contenu recyclé**RECYC ECO : UN NOUVEAU PROGRAMME DE CERTIFICATION VOIT LE JOUR**

Montréal, le 16 janvier 2012 – Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a dévoilé aujourd'hui un nouveau programme de certification pour les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ainsi que la nouvelle marque de certification, RECYC ECO. Ce dévoilement a eu lieu à l'usine de production des bottes de caoutchouc recyclé Kamik, dans l'arrondissement Saint-Laurent, en présence du député de la circonscription de Saint-Laurent et ministre de la Justice, M. Jean-Marc Fournier, de M^{me} Ginette Bureau, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, de M. Sylvain Allard, responsable du programme de certification, du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), et de M. Joe Bichai, vice-président fabrication chez Kamik.

L'instauration d'une certification pour les produits à contenu recyclé est l'une des actions prioritaires proposées par le Comité conjoint sur les matières recyclables mise en place pour soutenir l'industrie de la récupération. La tâche d'élaborer le programme de certification avait été confiée au BNQ à l'automne 2010. Le programme consiste à assurer le consommateur de la teneur, en pourcentage, du contenu en matériaux recyclés dans les produits concernés. La nouvelle marque de certification sera donc une garantie d'authenticité qui facilitera l'identification des produits à contenu recyclé.

Ce programme répond à un besoin exprimé par plusieurs clientèles. À cet égard, il importe de rappeler que le Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec, réalisé par RECYC-QUÉBEC, révèle que quelque 13 millions de tonnes de matières résiduelles sont générées annuellement. De ce total, près de 7 millions de tonnes (52 %) de matières résiduelles ont été récupérées et mises en valeur. Cela entraîne de nombreux bénéfices environnementaux, sociaux et économiques, en plus de procurer une valeur ajoutée aux produits.

« Jusqu'à présent, n'importe quel manufacturier ou producteur pouvait prétendre, sans avoir à le prouver, que sa marchandise était produite à partir de matériaux recyclés. Cette première certification sert à tracer des balises et à assurer une certaine qualité à la valorisation des matières résiduelles. Plus qu'un signe, ou un identifiant, cette certification vient établir un lien de confiance entre une industrie en pleine expansion et une population qui a besoin d'être guidée lorsque vient le temps de choisir un produit plutôt qu'un autre », a déclaré le ministre Arcand.

Ce programme de certification sera la propriété du BNQ, tandis que RECYC-QUÉBEC sera détentrice de la marque de certification et veillera à sa promotion et à son respect. Le BNQ et RECYC-QUÉBEC travailleront en partenariat mettant chacun à profit leur expertise. Le BNQ réalisera les certifications et RECYC-QUÉBEC se chargera de la promotion du programme auprès du public et des entreprises.

Les demandes de certification des fabricants seront ainsi déposées au BNQ, et lorsque celles-ci seront conformes aux exigences du programme, RECYC-QUÉBEC procédera à l'inscription des produits dans un outil de diffusion et de promotion auprès des clientèles.

« Le programme de certification élaboré par le BNQ applique des standards stricts, rigoureux et clairement établis. Ayant comme promesse de non seulement simplifier la prise de décision des acheteurs et des consommateurs, mais aussi de soutenir les efforts de développement durable des manufacturiers et des détaillants, la marque RECYC ECO deviendra la référence pour poser le bon geste pour l'environnement », a expliqué M^{me} Ginette Bureau, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC.

Les ministères, les organismes publics, les municipalités, les entrepreneurs qui construisent des bâtiments durables à haute performance (LEED), Éco Entreprises Québec, de même que les entreprises et les citoyens concernés par la consommation responsable et écologique sont autant de clientèles à qui servira ce nouvel outil de reconnaissance.

« Par ailleurs, ce sont les fabricants de produits ou de sous-produits (incluant les contenants et les emballages) qui pourront se prévaloir de cette certification pour authentifier le contenu recyclé. Cette certification pourra s'appliquer à des produits tels que : meubles, fournitures de bureau, matériaux de construction, outils, tapis, imprimés, etc. Les fabricants devront obtenir de leurs fournisseurs de matériaux recyclés une déclaration dans laquelle y sont inclus la composition, la teneur en matériaux recyclés et la provenance de ces matériaux », a précisé M. Sylvain Allard, responsable du programme de certification du BNQ.

Une nouvelle identité visuelle

Une nouvelle identité visuelle a été développée afin d'identifier clairement les entreprises détentrices d'une certification. [Cette identification reprend le symbole de la boucle fléchée, qui remplace la lettre « C »](#), et évoque l'univers de la récupération et du recyclage. Le nom RECYC ECO, quant à lui, se rapproche du nom de RECYC-QUÉBEC qui fait bénéficier à la marque la notoriété de l'organisation et sa crédibilité. C'est un nom clair, simple et précis, facilement identifiable et reconnaissable.

« J'invite les citoyens à être attentifs lors de leurs prochains achats et à rechercher la nouvelle marque identifiant les produits à contenu recyclé. En achetant ces produits, nous posons, nous aussi, un geste concret en faveur de l'environnement », a conclu le ministre Jean-Marc Fournier.

RECYC-QUÉBEC

Soucieuse de faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles pour une société sans gaspillage, RECYC-QUÉBEC a pour mission de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. RECYC-QUÉBEC influence ainsi les modes de production et de consommation. Elle est l'organisme désigné pour coordonner les activités de mise en valeur prévues à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

BNQ

Relevant du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) intervient depuis plus de 50 ans comme l'organisme central de normalisation, de certification et de diffusion d'information sur les normes. Officiellement reconnu par le gouvernement du Québec, le Conseil canadien des normes (CCN), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le BNQ se veut à l'avant-garde dans l'élaboration de mesures développées pour soutenir les milieux d'affaires, industriels, sociaux et règlementaires. Pour en savoir davantage : www.bnq.qc.ca

- 30 -

SOURCES :

Sarah Shirley
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
418 521-3911

Erwanne Plisson
Conseillère en communication et relations médias
RECYC-QUÉBEC
418 643-0394, poste 3238

Louise Lemay
Attachée politique du député de Saint-Laurent et ministre de la Justice
514 747-4050

INFORMATION :

Relations médias
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
418 521-3991

Carole Roch
Conseillère en communication
Bureau de normalisation du Québec
514 383-3254